



LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR

CST.2

Carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » Situations diverses

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

PREMIERE DEMANDE

1. DOCUMENTS COMMUNS

- ☒ **Justificatif d'état civil**
 - Une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes)
 - Une carte de séjour du membre de famille rejoint (sauf membre de famille de Français)
- ☒ **Justificatif de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire...)
- ☒ **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'**hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- ☒ **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie) ou si demande déposée dans le cadre du téléservice mentionné à l'article R. 431-2 du CESEDA, code photographie et signature numérique valide.
- ☒ **Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre** à remettre au moment de la remise du titre (sauf étrangers visés au point 2.8)
- ☒ **Déclaration sur l'honneur** selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

2. DOCUMENTS SPECIFIQUES AU TITRE SOLLICITE

2.1. Étranger entré en France avant l'âge de 13 ans et y résidant depuis lors (art. L. 423-21 du CESEDA) code Agdref : 9803

- ☒ **Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans** : inscription dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, documents administratifs.
- ☒ **Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents** depuis que l'enfant a eu 13 ans : tout justificatif probant (1 par semestre).
- ☐ **Document de séjour de l'un des parents à Mayotte** depuis que l'enfant a eu 13 ans.

2.2. Étranger confié à l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans (art. L. 423-22 du CESEDA)

code Agdref : 9824

- ☒ **Justificatifs de placement** : décision de placement au service de l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans.
- ☒ **Justificatifs relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle** : inscription dans un établissement scolaire, contrat de travail ou d'apprentissage, attestation du responsable du centre de formation.
- ☒ **Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation** (relevé de notes, attestation d'assiduité).
- ☒ **Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** : tout document probant y compris actes de décès des membres de la famille à l'étranger, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place etc.
- ☒ **Insertion de l'étranger dans la société française** : attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil).

2.3. Liens personnels et familiaux (art. L. 423-23 du CESEDA)

code Agdref : 9808

- ☒ Justificatifs des liens personnels et familiaux en France :
 - liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, ou extraits des actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande), copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de trois mois, etc. ;
 - liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ;
 - liens professionnels ou personnels : contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie locale/associative, etc. ;
 - justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille : copie de sa carte de séjour ou de la carte nationale d'identité ;
 - justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France (enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé) ;
 - justification par tout moyen permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle (continue) en France : visa, attestation de demande de carte de séjour, attestation de demande d'asile, documents d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (certificat médical, relevés bancaires présentant des mouvements etc.), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches).
- ☒ Justificatifs des conditions d'existence (revenus, salaires, relevés bancaires...)
- ☒ Nature des liens avec votre famille restée dans le pays d'origine (actes de décès des membres de famille à l'étranger)
- ☒ Justificatifs de l'insertion dans la société française (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants...)

2.4. Étranger né en France (art. L. 423-13 du CESEDA)

code Agdref : 9809

- ☒ **Justificatifs de présence continue en France d'au moins 8 ans** : le séjour doit être justifié par au moins un document pour chaque année émanant d'une administration publique (service social, établissement scolaire etc.).
- ☒ **Justificatifs de suivi, après l'âge de 10 ans, d'une scolarité d'au moins 5 ans dans un établissement français.**
- ☒ **Certificat médical délivré par l'OFII** à remettre au moment de la remise du titre.

2.5. Rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle (art. 426-5 du CESEDA)

code Agdref : 9810

- ☒ **Justificatifs d'un taux d'invalidité physique permanente égal ou supérieur à 20 %.**
- ☒ **Justificatifs du versement d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle servie par un organisme français :** attestation délivrée par l'organisme français (caisse primaire d'assurance maladie, etc.) versant la rente.

2.6. Admission exceptionnelle au séjour

(art. L. 435-1 du CESEDA ; circulaire INTK1229185C du 28 novembre 2012)

code Agdref : 9830 ou 9831

- ☒ **Justificatifs permettant d'apprécier les « considérations humanitaires » ou les « motifs exceptionnels »** (par exemple, circonstances humanitaires particulières, durée de présence en France, exercice antérieur d'un emploi, volonté d'intégration sociale, compréhension du français, qualification professionnelle, documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel, sportif, associatif, civique ou économique, etc.).

2.7. Admission exceptionnelle au séjour – Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire

(art. L. 435-2-1 du CESEDA)

code Agdref : 9830 ou 9831

- ☒ **Documents** justifiant de trois années d'activité ininterrompue au sein d'un ou plusieurs organismes agréés pour l'accueil, l'hébergement ou le logement de personnes en difficultés : certificats de présence, relevés de cotisations ;
- ☒ **Pièces justifiant du caractère réel et sérieux de l'activité et des perspectives d'intégration** (diplômes, attestations de formation, certificats de présence, attestations de bénévoles...)
- ☒ **Rapport** établi par le responsable de l'organisme d'accueil (à la date de la demande) mentionnant l'agrément et précisant :
 - la nature des missions effectuées ;
 - leur volume horaire ;
 - la durée d'activité ;
 - le caractère réel et sérieux de l'activité ;
 - les perspectives d'intégration de l'intéressé au regard notamment du niveau de langue ;
 - les compétences acquises ;
 - le projet professionnel du demandeur ;
 - éléments relatifs à la vie privée et familiale du demandeur.

2.8. Étranger bénéficiant d'une ordonnance de protection (art. L. 425-6 du CESEDA)

code Agdref : 9835

- ☒ **Ordonnance de protection** rendue par le juge aux affaires familiales sur le fondement des articles 515-9 et L. 515-13 du code civil.

RENOUVELLEMENT

1. DOCUMENTS COMMUNS

- ☒ **Justificatif de séjour régulier :**
 - carte de séjour temporaire en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne
- ☒ **Justificatif d'état civil**
 - Une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes)
 - Une carte de séjour du membre de famille rejoint (sauf membre de famille de Français)
- ☒ **Justificatif de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire...)
- ☒ **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**) ; ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'**hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- ☒ **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- ☒ **Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre** à remettre au moment de la remise du titre (sauf étrangers visés au point 2.8)

2. DOCUMENTS SPECIFIQUES AU TITRE SOLLICITE

2.1. Étranger entré en France avant l'âge de 13 ans et y résidant depuis lors (CSP sur le fondement de l'article L. 423-21 du CESEDA) **code Agdref : 9803**

- ☒ **Justificatifs de présence continue en France depuis l'entrée : le séjour doit être justifié par au moins un document pour chaque année émanant d'une administration publique (service social, établissement scolaire...)**

2.2. Étranger confié à l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans (CSP sur le fondement de l'article L. 423-22 du CESEDA) **code Agdref : 9824**

- ☒ **Justificatifs relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle :**
 - inscription dans un établissement scolaire ;
 - contrat de travail ou d'apprentissage ;
 - attestation du responsable du centre de formation.
- ☒ **Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation** (évaluation, relevé de notes, attestation d'assiduité).
- ☒ **Insertion de l'étranger dans la société française** : attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil).

2.3. Liens personnels et familiaux (CSP sur le fondement de l'article L. 423-23 du CESEDA) **code Agdref : 9808**

- ☒ Justificatifs récents du maintien des liens matrimoniaux en France depuis la délivrance du titre de séjour précédent (extrait d'acte de mariage, copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois...)
- ☒ Justificatifs récents de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France (conjoint, enfants, concubin ou partenaire pacsé)
- ☒ Justificatifs des conditions d'existence (revenus, salaires, relevés bancaire)
- ☒ Justificatifs de l'insertion dans la société française au cours de l'année précédente (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants...)

2.4. Étranger né en France (CSP délivrée sur le fondement de l'article L. 423-13 du CESEDA)

code Agdref : 9809

Uniquement les documents communs.

2.5. Rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle (art. L. 426-5 du CESEDA)

code Agdref : 9810

- ☒ Justificatifs d'un taux d'invalidité physique permanente égal ou supérieur à 20 %.
- ☒ Justificatifs du versement d'une rente servie par un organisme français.

2.6. Admission exceptionnelle au séjour (art. L. 435-1 du CESEDA)

code Agdref : 9830 ou 9831

- ☒ Justificatifs permettant d'apprécier les « considérations humanitaires » ou les « motifs exceptionnels » (par exemple, circonstances humanitaires particulières, durée de présence en France, exercice antérieur d'un emploi, volonté d'intégration sociale, compréhension du français, qualification professionnelle, documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel, sportif, associatif, civique ou économique, etc.)

2.7. Admission exceptionnelle au séjour – Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire
(art. L. 435-2 du CESEDA)

code Agdref : 9830 ou 9831

- ☒ Documents justifiant de l'activité pour l'année écoulée au sein d'un ou plusieurs organismes agréés pour l'accueil, l'hébergement ou le logement de personnes en difficultés (certificats de présence, relevés de cotisation)
- ☒ Pièces justifiant, sur l'année écoulée, du caractère réel et sérieux de l'activité et des perspectives d'intégration (diplômes, attestations de formation, certificats de présence, attestations de bénévoles...)
Rapport actualisé sur l'année écoulée, établi par le responsable de l'organisme d'accueil (à la date de la demande).

2.8. Étranger bénéficiant d'une ordonnance de protection (CST sur le fondement de l'article L. 425-6 du CESEDA)

code Agdref : 9835

- ☒ **Ordonnance de protection** rendue par le juge aux affaires familiales sur le fondement des articles 515-9 et L. 515-13 du code civil.
- ☐ OU, dépôt de plainte contre l'auteur des faits à raisons desquels l'ordonnance de protection avait été rendue (si l'ordonnance a expiré et n'a pas été renouvelée)



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE DELIVRANCE D'UN TITRE DE
SEJOUR**

☐ CST ☐ CSP ☐ CR ☐ CR permanente ☐ UE ☐ UE permanente

☐ **Première demande**

☐ **Demande de renouvellement**

☐ **Changement de statut**

☐ **Demande concomitante « maladie »**

☐ **Demande concomitante « autre titre de séjour » : merci de préciser la**

nature du titre demandé

N° étranger (composé de 10 chiffres)

Nom

Prénom

Homme

☐

Femme

☐

Nationalité

Date de naissance

Lieu de naissance

Ville - Pays

Adresse actuelle

Code postal

Commune

N° de téléphone fixe

N° de téléphone portable

Adresse courriel

MOTIF DE LA DEMANDE

Un seul motif par demande de titre de séjour est acceptée, 50 € seront exigés pour chaque demande de titre de séjour déposée par tout usager en situation irrégulière

Attention, il ne sera pas donné de suite aux dossiers incomplets

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

ENTREE EN FRANCE

Date d'entrée en France :

Avec un visa OUI ☐ NON ☐

Si oui, date de fin de validité du visa (copie à joindre au dossier :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire ☐ Marié (e) ☐ Pacsé (e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf(ve) ☐ Concubinage ☐

Si vous êtes marié (e), pacsé (e) ou en concubinage

Nom du conjoint/pacsé/concubin Prénom

Né (e) le à Ville)
 (Pays)

Nationalité

Date du mariage, pacs ou concubinage

Résident à l'étranger ? Oui ☐ Non ☐

Ville de résidence Pays

Nature du titre de séjour si résident en France

Le mariage a t-il eu lieu en France ? Oui ☐ Non ☐

Votre conjoint a t-il déposé une demande de regroupement familial auprès de l'OFII Oui Non ☐

Vos enfants : **merci de renseigner tous vos enfants, même majeurs, ainsi que leur pays de résidence**

NOM	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Pays de résidence

Vos autres liens familiaux

	NOM	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Pays de résidence
Père					
Mère					
Frères et sœurs					

SITUATION PROFESSIONNELLE

Disposez-vous actuellement :

- d'une promesse d'embauche ? Oui ☐ Non ☐
- d'un contrat de travail ? Oui ☐ Non ☐
- avez-vous déjà travaillé en France ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, merci de préciser

Dates d'emploi	Nature de l'emploi	Employeur

Avez-vous été scolarisé en France ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, merci de préciser :

Années scolaires	Études suivies	Établissement scolaire

Avez-vous obtenu des diplômes en France ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, merci de les préciser :

Je suis informé (e) que les titres, actes d'état-civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre séjour sont susceptibles de faire l'objet d'une authentification auprès des autorités ou organismes qui les ont émis.

Fait à , le

Signature